



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
279, RUE LASALLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **5 septembre 2023 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 246-2023 ci-après.

Nature et effets :

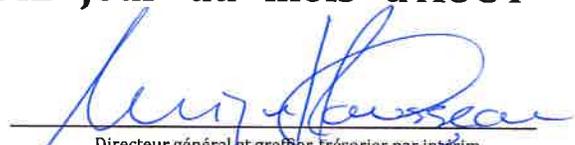
- L'implantation de la piscine qui est non conforme; celle-ci est située à 1,75 mètre de la limite arrière du terrain, alors que la réglementation exige une distance minimale de 2 mètres;
- L'implantation de la thermopompe (chauffe-eau de la piscine) qui est non conforme; celle-ci est située à 1,03 mètre de la limite arrière du terrain, alors que la réglementation exige une distance minimale de 1,5 mètre;
- L'implantation du trottoir qui est non conforme; celui-ci est situé à 0,24 mètre de la limite arrière du terrain, alors que la réglementation exige une distance minimale de 0,6 mètre.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 4 193 458 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 279, rue Lasalle, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce NEUVIÈME jour du mois d'AOÛT
deux-mille-vingt-trois.


Directeur général et greffier-trésorier par intérim
M. Miguel C. Rousseau